

ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE



Le Président National

Décision N° *002*/ENSEMBLE/PN/MKC/2021 du 05 Avril 2021 Portant nomination d'un Secrétaire Général du Parti

Le Président National de Ensemble pour la République,

Vu la Constitution du 18 février 2006, telle que révisée à ce jour, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique **ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE** ;

Vu les statuts d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE, spécialement en ses articles 35 alinéa 6 et 60;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Décide :

Article 1^{er} :

Est nommé Secrétaire Général de Ensemble pour la République la personne dont le nom suit :

Dieudonné BOLENGETENGE BALEA

Article 2 :

Cette décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 05 Avril 2021

Président National